

ARRÊTÉ n° 90-2021-03-15-00002

**modifiant l'arrêté n°90-2021-03-21-001 fixant les listes de candidats au 1^{er}
tour pour l'élection municipale et communautaire partielle intégrale de la
commune d'EVETTE-SALBERT du 28 mars 2021**

Le préfet du territoire de Belfort

Vu le code électoral ;

Vu la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n°2020-1670 du 24 décembre 2020 relative aux délais d'organisation des élections municipales partielles et des élections des membres des commissions syndicales ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté n° 90-2020-10-13-002 du 13 octobre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu GATINEAU, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort ;

Vu l'arrêté n°90-2021-02-12-001 du 12 février 2021 portant convocation des électeurs et fixant les dates et lieu de dépôt des déclarations de candidature pour l'élection municipale et communautaire partielle intégrale de la commune d'Evette-Salbert,

Vu l'arrêté n°90-2021-03-21-001 du 12 mars 2021 fixant les listes de candidats au 1^{er} tour pour l'élection municipale et communautaire partielle intégrale de la commune d'EVETTE-SALBERT du 28 mars 2021 ;

Vu la circulaire INTA2103378C du 1er février 2021 relative à l'organisation des élections municipales partielles et des élections des membres des commissions syndicales ;

Vu les déclarations de candidature enregistrées en préfecture, les 9 et 11 mars 2021 ;

Vu le tirage au sort effectué le 11 mars 2021, visant à attribuer l'ordre des listes, pour leur affichage sur les panneaux électoraux ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'annexe de l'arrêté n° 90-2021-03-12-001 du 12 mars 2021 est modifié comme suit :

LISTES DE CANDIDATS

1- « Tous ensemble pour demain »

Élection municipale

1. JEANNENOT Michèle
2. GRISEZ Jean-Philippe
3. CATTIN Martine
4. FORT Didier
5. PELTIER Valérie
6. ROBERT Daniel
7. CONTE Mélanie
8. LEFEVRE Pascal
9. NERVO Chantal
10. LASSUS Alain
11. MARTINA Christine
12. BRIQUET Philippe
13. VILLEMENON Véronique
14. BARTHOULOT Pierre
15. SCHAEFFER Corinne
16. LEMOUZY Denis
17. COUTURIER Francine
18. BOITEUX Sylvain
19. GRISEZ Patricia

Élection communautaire

1. JEANNENOT Michèle
2. ROBERT Daniel (suppléant)

2-« Un nouvel élan pour Evette-Salbert »

Élection municipale

1. DEMESY Laurent
2. DAMERON Jocelyne
3. FERNANDEZ Alain
4. WURTZ Flore
5. SILVESTRE Martial
6. GREC Marie-Christine
7. BRUEZ Georges
8. BOHN Marie-Jo
9. MARCONOT Michel
10. MORELLE Françoise
11. CHASSIGNET Thierry
12. HERZOG Claire
13. BANET Claude
14. MANNARELLI Pascale
15. LAURENT Philippe
16. PELTIER Yvette
17. BRUNET Marc
18. BAUER-PRESTON Helen
19. GEANT Daniel

Élection communautaire

1. DEMESY Laurent
2. DAMERON Jocelyne (suppléante)

suivants de liste :

LADISENKO Solange
MEYER Yves

Article 2 :

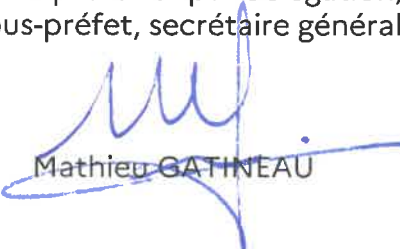
Le reste de l'arrêté n° 90-2021-03-12-001 du 12 mars 2021 est inchangé.

Article 3 :

Monsieur le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort et Madame le maire d'Evette-Salbert sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 15 mars 2021

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, secrétaire général,



Mathieu GATINEAU